

Assemblée nationale

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Mercredi 7 février 2007

Séance de 21 h 15

Compte rendu n° 35

SESSION 2006 – 2007



**Présidence de M. Philippe Houillon,
Président**

Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi, adopté avec modifications en deuxième lecture par le Sénat, relatif à la fonction publique territoriale (n° 3547) (M. Michel Piron, rapporteur)

Compte rendu

Réunie en application de l'article 88 du Règlement, la Commission a repoussé, sur le rapport de M. Michel Piron, l'amendement n° 1 de Mme Anne-Marie Comparini à l'article 15 *quater* (article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) : *Compétences facultatives des centres de gestion*, du projet de loi, adopté avec modifications en deuxième lecture par le Sénat, relatif à la fonction publique territoriale (n° 3547).

*

* *